

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 18 Janvier 2017 à 20 heures 30, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 11 Janvier 2017

Le Maire,

Jean RICHARD



Séance du 18 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Étaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Francette GALMICHE et Monsieur Alain LAMBOLEY, ayant donné procuration. Mmes Claudine BAUDIN, Monique GUERRIER, MM. Patrick SIMONIN, Julien FERNANDEZ, excusés.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Monsieur Jean-Claude BRIGNON ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions.



OBJET : Approbation du compte rendu des séances précédentes

1/2017

Le compte rendu des séances des 21 novembre 2016 et 12 décembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.



Urbanisme

2.3

OBJET : Compte rendu des décisions prises par le Maire suite aux délégations de pouvoir qui lui ont été confiées

2/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à renoncer à l'exercice du droit de préemption concernant les immeubles cadastrés :

- Section AD n° 394 et 396 sis 9 Grande Rue en nature de maison et appartenant aux conjoints DESCHAMPS,

- Section AH n° 060, 061, 062 et 378 lieudit le Pont Hébé en nature de bâtiments à usage professionnel et appartenant à la SCI DU MOULIN,

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Modifications de crédits

3/2017

Sur la proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide de modifier comme suit les crédits du budget de l'exercice en cours :

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement Dépenses

Article 6068-01	Autres matières et fournitures	- 13 225,00 €
Article 66111-01	Intérêts des emprunts	+ 1 475,00 €
Article 7391171-01	Dégrèvement taxes foncières sur propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs	+ 150,00 €
Article 73925-01	Prélèvements pour reversement de fiscalité – Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	+ 11 600,00 €

BUDGET MAISON DE SANTE

Fonctionnement Dépenses

Article 6068-020	Autres matières et fournitures	- 1,00 €
Article 658-020	Charges diverses de gestion courante	+ 1,00 €

◇ ◇ ◇

Décisions budgétaires

7.1

OBJET : Versement d'un acompte sur la subvention qui sera allouée au CCAS

4/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Afin que le Centre Communal d'Action Sociale ne rencontre pas de problème de trésorerie, je vous invite à bien vouloir décider le versement d'un acompte de 10 000 € sur la subvention qui lui sera allouée lors du vote du budget primitif 2017.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Autorise le versement au Centre Communal d'Action Sociale du Val-d'Ajol d'un acompte de 10 000 € sur la subvention qui lui sera allouée lors du vote du budget primitif 2017.



Autres domaines de compétences des communes

9.1

OBJET : Demande de classement de la Commune en station de tourisme

5/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Comme vous le savez, notre Commune est nommée Commune Touristique par arrêté préfectoral n° 2288/16 du 10 novembre 2016.

Considérant que notre Commune semble également remplir les conditions requises pour un classement en station de tourisme, je vous invite à en solliciter le classement.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Sollicite le classement de la Commune en station de tourisme.



Désignation de représentants

5.3

OBJET : Désignation d'un représentant de la Commune à la Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis entre les communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol

6/2017

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol est constituée de 4 conseillers municipaux du Val-d'Ajol et de 4 conseillers municipaux du Girmont-Val-d'Ajol.

Les représentants de notre Commune sont :

- M. Jean RICHARD
- M. Lucien ROMARY
- M. Jean-Claude LECHARPENTIER
- M. Etienne CURIEN

A la suite de la démission de Monsieur Etienne CURIEN de ses fonctions de conseiller municipal, il convient de désigner un nouveau représentant pour notre Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Désigne Madame Yvonne GURY, seule candidate, pour succéder à Monsieur Etienne CURIEN, en qualité de représentant de la Commune au sein de la Commission Syndicale de Gestion des Biens Indivis entre les Communes du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol.



INFORMATIONS DIVERSES

1/ A la demande de Monsieur le Maire, Madame Corine PERRIN confirme son souhait de siéger à la Mission Locale et à la Commission d'Admission à la Crèche.

2/ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque commune sera représentée par un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein des commissions de la Communauté de Communes, et invite les conseillers municipaux, conseillers communautaires ou non, qui le souhaitent à se faire connaître.

Ont fait acte de candidature :

Commission Finances/Personnel	:	Alain LAMBOLEY, titulaire
	:	Claude DERVAUX, suppléante
Commission Culture/Sport	:	Frédéric MATHIOT, titulaire
	:	Corine PERRIN, suppléante
Politique logement/Cadre de Vie :	:	
	:	
Economie titulaire	:	Jean-Claude LECHARPENTIER,
	:	Claudine DERVAUX, suppléante
Travaux, Bâtiments	:	Alain CANTOT, titulaire
	:	
Social/Petite Enfance/Portage repas	:	Karine NURDIN, titulaire
	:	Nicole LEDRAPPIER, suppléante

Aménagement de l'espace/Gens du voyage :	:	:
	:	:
Tourisme	:	Ludovic DAVAL, titulaire
	:	Jean-Claude BRIGNON, suppléant
Travaux voirie/Centre bourg	:	Patrick SIMONIN, titulaire
	:	Jean-Claude LECHARPENTIER,
suppléant	:	
Environnement	:	David VANÇON, titulaire
	:	

3/ Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le bilan comparatif des campagnes d'été 2015 et 2016 et de la 1^{ère} quinzaine des campagnes d'hiver 2015-2016 et 2016-2017 du centre restos du cœur de la commune.

4/ Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'arrêté préfectoral fixant la délimitation du périmètre de SCOT « Massif des Vosges ».

Le périmètre du schéma de cohérence territoriale « Massif des Vosges » comprend 13 Communautés de Communes représentant 154 communes dont 151 communes du Département des Vosges et 3 communes du Département de Meurthe et Moselle.

5/ Monsieur Lucien ROMARY demande à Monsieur le Maire si la commune pourrait conduire de l'eau à Madame Bernadette BOLMONT, La Palécôte. Monsieur le Maire donne son accord et charge Monsieur Jean-Claude LECHARPENTIER de faire le nécessaire auprès des Services Techniques.

6/ Suite à l'intervention de Monsieur Ludovic DAVAL, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de sa rencontre avec Madame DEMANGEON, Adjointe au Chef de Service de la Médiathèque Départementale des Vosges, il s'avère que la Médiathèque Départementale des Vosges n'accompagnera plus la bibliothèque du Val-d'Ajol sans amélioration de ses conditions de fonctionnement (le compte rendu de cette réunion sera transmis à tous les conseillers municipaux) de ce fait, il convient de réfléchir au rattachement de notre bibliothèque associative à la Médiathèque de la Communauté de Communes.

7/ Le Conseil Municipal est favorable au projet de Monsieur Jean-Claude BRIGNON de passer un film sur les goumiers le 5 mai prochain.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Frédéric MATHIOT,

Karine NURDIN,

Lucien ROMARY,

Claudine BAUDIN,

excusée

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

ayant donné procuration

Jean-Claude BRIGNON,

Etienne CURIEN,

Monique GUERRIER,

excusée

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

Corine PERRIN,

Alain LAMBOLEY,

ayant donné procuration

Patrick SIMONIN,

excusé

Isabelle JACQUOT,

Alexandre JACQUIN,

Alain CANTOT,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

Julien FERNANDEZ,

excusé

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 janvier 2017 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 28 janvier 2017, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD